

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 06 AVR 2023

DECRET N° 23- 030 /PR

Mettant fin aux fonctions du Directeur Général de la Police et de la Sûreté Nationale.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°10-015/AU du 31 juillet 2010, portant création, organisation, fonctionnement, mission et attribution de la Police Nationale promulguée par le décret N°10-104/PR du 25 août 2010.
- VU le décret N°11-026/PR du 14 mars 2011 fixant les modalités d'application de la loi N°10-015/AU du 31 juillet 2010, portant création, organisation, fonctionnement, mission et attribution de la Police Nationale ;
- VU le décret N°07-106/PR du 05 juillet 2007, fixant le cadre organique de la Direction Nationale de la Sûreté du Territoire ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°20-21/PR du 22 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général de la Police et de la Sûreté Nationale.
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Directeur Général de la Police et de la Sûreté Nationale de Monsieur ABDEL-KADER MOHAMED.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

